

Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École Joseph-Poitevin

22CÉ-001

N° de la
résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS
ÉCOLE Joseph-Poitevin, Granby

Procès-verbal de la première séance du conseil d'établissement tenue le
16 septembre 2019 à 20h à l'école Joseph-Poitevin.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Bergeron Nancy	Parent substitut
Daigle, Marie-Josée	Parent
Gingras, Stéphanie	Substitut au comité de parents
Huard, Mélanie	Déléguée au comité de parents
Lambert, Mélanie	Parent
Langlois Patricia	Parent
Beauregard, Michèle	Enseignante
Montminy, Marie	Enseignante
Bolduc, Louise	Personnel de soutien
Houle, Mélanie	Service de garde

ÉTAIENT ABSENTS :

Houle, Martine	Parent
Perron, Nathalie	Enseignante
Rivard, Francesca	Enseignante

PARTICIPE ÉGALEMENT

Pascale Dubé	Directrice
--------------	------------

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance ouvre à 20h25.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Stéphanie Gingras et appuyé par madame Louise Bolduc :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE

Madame Martine Houle propose comme présidente de l'assemblée du Conseil d'établissement, madame Mélanie Huard. Aucune autre proposition. Madame Mélanie Huard accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. NOMINATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Madame Geneviève Brodeur propose de nommer madame Louise Bolduc comme secrétaire d'assemblée du Conseil d'établissement. Madame Louise Bolduc accepte pour un soir. Une secrétaire sera nommée à chaque début de rencontre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22CE1920-001

22CE1920-002

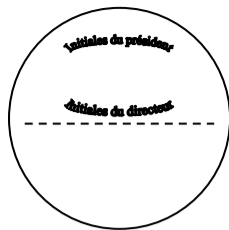
22CE1920-003



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École Joseph-Poitevin

22CÉ-002

22CE1920-004	<p>5. PAROLE AU PUBLIC</p> <p>Aucun public.</p> <p>6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 JUIN 2019 ET SUIVIS</p> <p>Il est proposé par madame Nancy Bergeron et appuyé par madame Mélanie Lambert :</p> <p>QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 26 juin 2019, soit adopté tel que présenté.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> <p>7. REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ</p> <p>Possibilité d'avoir 2 représentants de la communauté, l'appel est lancé. Si à la prochaine rencontre, il n'y a pas de nom proposé, il n'y aura pas de représentants de la communauté pour cette année.</p>
22CE1920-005	<p>8. ADOPTION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE</p> <p>La directrice, madame Pascale Dubé, explique le document de régie interne.</p> <ul style="list-style-type: none">- On demande de changer « le directeur » pour « la direction »...- On demande de changer « ...pouvoir du président ou de la présidente » pour « ...pouvoir de la personne responsable » <p>Il est proposé par madame Patricia Langlois et appuyée par madame Michèle Beauregard d'adopter les règles de régie interne telles que déposées.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> <p>9. CALENDRIER DES RENCONTRES</p> <p>Il est proposé par Mélanie Lambert et appuyé par Marie Montminy d'adopter le calendrier des rencontres aux dates suivantes :</p> <p>Lundi 16 septembre 2019 Mercredi 16 octobre 2019 Lundi 4 novembre 2019 Lundi 2 décembre 2019 Lundi 20 janvier 2020 Lundi 17 février 2020 Lundi 30 mars 2020 Lundi 27 avril 2020 Mercredi 20 mai 2020 Lundi 8 juin 2020</p>
22CE1920-006	<p>Les réunions seront à 18h30 et nous souhaitons que les rencontres se terminent à 21h.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École Joseph-Poitevin

22CÉ-003

10. POINTS DE DÉCISION

10.1 Approbation des sorties éducatives (frais chargés aux parents)

Précisions sur l'encadrement des frais chargés aux parents.
Nouvelle règle pour les frais chargés 50\$, est le montant maximum que l'on peut charger aux parents.

Prix 18-19

45\$ Maternelle à 4^e année et Indigo

50\$ 451-561

85\$ 5^e année

120\$ 601

100\$ 602

10.2 Budget de fonctionnement du Conseil d'établissement

Un montant de 200\$ est accordé au Conseil d'établissement pour le fonctionnement. Il peut être utilisé pour défrayer les coûts de garderie, frais de déplacement, léger goûte (collation), formation des membres.

10.3 Approbation de l'utilisation des locaux de l'école

La directrice explique l'utilisation présente des locaux de l'école en dehors des heures de classe. Les locations faites par des citoyens le soir ou la fin de semaine doivent payer la totalité des frais (conciergerie, locaux).

Il n'y a pas eu d'augmentation depuis plusieurs années. On augmente cette année les locations des locaux.

Il est proposé par madame Michèle Beauregard et appuyé par madame Marie Montminy d'adopter les modalités de frais et d'utilisation des locaux telles que présentées.

22CE1920-007

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 Campagne de financement et frais chargés aux parents

Choix : Recettes en pots et Huile d'Olive les Trilles (Monsieur Rafael)

Entente verbale pour le moment.

Les profits de la campagne de financement sont pour la cour d'école.

Recettes en pots :

Le profit est de 5\$ à 6\$ par pot.

Si on utilise les commandes en ligne, il y a des frais de 3%.

Livraison : il y a des frais pour la livraison, on peut aller chercher la commande à Montréal deux jours avant.

Nous ne souhaitons pas de commande en ligne. Nous irons chercher les produits si les frais sont trop élevés. Les pots seront vendus à 10\$ chacun.

Huile d'Olive les Trilles (Monsieur Rafael) :

Le prix d'achat à l'unité est de 11\$ par bouteille.

Le prix de vente est :

1 bouteille = 25\$

3 bouteilles = 70\$

12 bouteilles = 275\$

Si on utilise les commandes en ligne, la campagne peut être ouverte plus longtemps et il y a plus de produits.

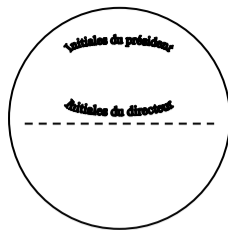
Nous ne souhaitons pas de commande en ligne.

La directrice donne les dates de la campagne : 22 octobre au 6 novembre.

22CE1920-008

Mesdames Mélanie Huard et Nancy Bergeron offrent leur aide à la préparation des documents.

Il est proposé par Michèle Beauregard et appuyé par Patricia Langlois de lancer la campagne avec les modalités nommées.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École Joseph-Poitevin

22CÉ-004

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.5 Coût de la surveillance du midi 2019-2020

Étant donné le nombre élevé d'inscription à la surveillance du midi, nous avons décidé de revoir le prix à la baisse. Il était prévu de charger 155\$ par enfant, mais, le prix chargé sera 143\$. Il y aura 4 surveillantes sur l'heure du dîner.

11. INFORMATION DE LA DIRECTION

Aucun.

12. DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS

Formulaire distribué et complété par les membres du Conseil d'établissement.

13. CAMPAGNE DE FINANCEMENT

Tout a été discuté au point 10.4.

14. POINT DE DISCUSSION

Aucun.

15. CORRESPONDANCE

- Bootcamp 50\$ à Montréal
- Formation des membres du C.É., 15 ou 16 octobre 2019.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Marie Montminy et appuyé par madame Mélanie Lambert,

QUE la séance soit levée à 9h55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22CE1920-009

Mélanie Huard, Présidente

Pascale Dubé, Directrice